

l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de *Toronto*, Mardi, le vingt-septième jour du mois de Septembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre Très-Fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Edmund Walker Head*, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Toronto*, dans Notre dite Province, ce dix-neuvième jour d'Août, de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-neuf, et de Notre Règne le Vingt-troisième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Province du }  
*Canada* }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

*John A. Macdonald*, }  
Proc. Gén. } ATTENDU, qu'à une Session du Parlement de Notre Province dans Notre dite Province, le vingt-neuvième jour de Janvier, et prorogée le quatrième jour de mai, dans la vingt-deuxième année de Notre Règne, un certain Bili intitulé : "Acte pour venir en aide à *John McLean*," a été passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée, et a été, à la prorogation de la dite Session, le quatrième jour de Mai susdit, présenté au Très-Honorable Sir *Edmund Walker Head*, Notre Gouverneur-Général de Notre dite Province, pour Notre assentiment à icelui, qui, en vertu de l'autorité à lui conférée, par un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé : "Acte pour réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le gouvernement du *Canada*," et dans sa discrétion, déclara alors qu'il réservait le dit Bill, pour la signification de Notre Plaisir sur icelui ; Sachez maintenant que le dit Bill, intitulé : "Acte pour venir en aide à *John McLean*," nous ayant été soumis en Conseil le vingt-neuvième jour de Juillet maintenant dernier, il Nous a plu donner à icelui notre Sanction Spéciale ; et par les présentes et en vertu des dispositions du dit Acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Nous confirmons et ratifions spécialement, et finalement Nous statuons et sanctionnons le dit Bill ; Ce dont Nos Sujets Dévoués sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*. Témoin, Notre Fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Edmund Walker Head*, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Toronto*, dans Notre dite Province, le vingt-quatrième jour d'Août, de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-neuf, et de Notre Règne la Vingt-troisième.

Par Ordre,

CHARLES ALLEYN,

Secrétaire.